Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_128_2-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Délibération
CC_2018_128

OBJET :

COMMISSION N°4

Convention de remboursement avec CAMPHIN-EN-PEVELE pour le remboursement de travaux d'éclairage public

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT
M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,
Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,
M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

Ont donné pouvoir :
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET
Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

Absents :
M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT
M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON
M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_128_2-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juin 2018

Délibération CC_2018_128

COMMISSION N°4

ECLAIRAGE PUBLIC

Signature d'une convention avec la commune de CAMPHIN-EN-PEVELE pour le remboursement des travaux d'éclairage public sur les rues de Créplaine, de Bouvines, et rue du Quennelet.

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence ECLAIRAGE PUBLIC,

Considérant que la commune de CAMPHIN-EN-PEVELE a pour projet la rénovation de l'éclairage public que les rues de Créplaine, de Bouvines et de Quennelet à CAMPHIN-EN-PEVELE.

Considérant que la CCPC a effectué ces travaux,

Considérant, cependant, que le coût de ces travaux n'ayant pas été prévu dans les attributions de compensation dans le plan initial des travaux, il convient que la commune rembourse à la CCPC le montant des travaux, soit la somme de 62 046,31 € TTC.

Vu le projet de convention,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 votants,)

- D'autoriser son Président à signer la convention visant à organiser le remboursement par la commune de CAMPHIN-EN-PEVELE des travaux d'éclairage public sur les rues de Créplaine, de Bouvines et de Quennelet.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ PEVÈLE CAREMBAULT ★